

**Réfection intégrée des
rues Ella et Ralph
Contrat no CP000747**

Séance d'information publique
5 février 2025

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

Ordre du jour de la réunion

- Bref examen de la portée du projet
- Discussion sur les changements intervenus depuis la dernière séance d'information publique
- À quoi s'attendre pendant les travaux
- Questions

Limites du projet

Les limites du projet sont les suivantes :

- Rue Ella, entre les rues Gordon et Craig (255 mètres)
- Rue Ralph, entre les avenues Fifth et Holmwood (220 mètres)



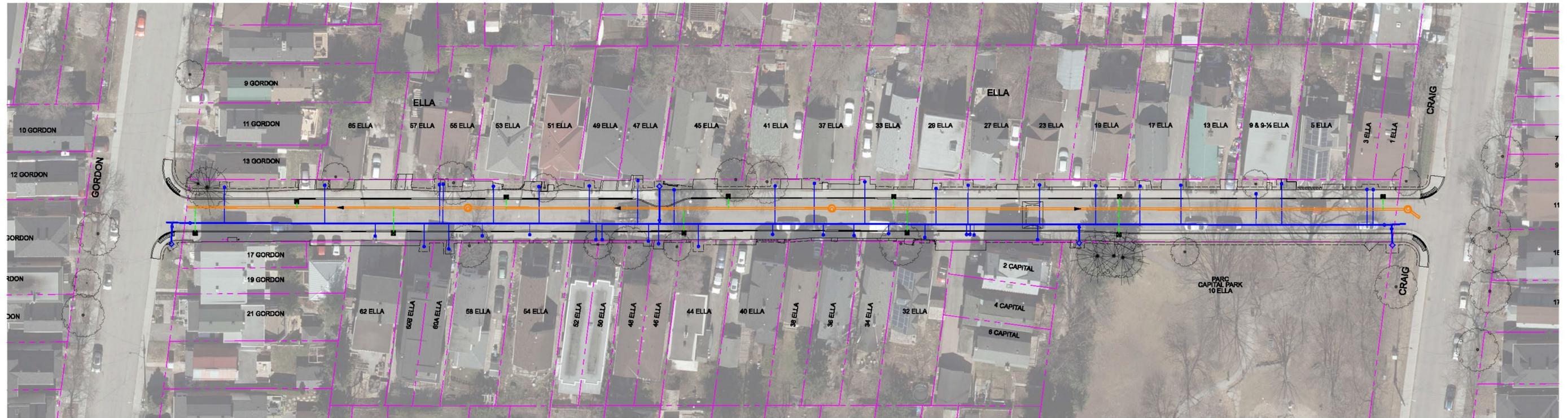
Portée du projet - Rue Ella

- Construction d'une nouvelle conduite d'eau principale avec de nouvelles bornes-fontaines conformes aux normes d'espacement actuelles, ainsi qu'un nouvel égout unitaire.
- Déplacement de la conduite de gaz principale dans le cadre de ce projet.
- Remplacer toutes les conduites de raccordement d'eau et d'égout jusqu'à la limite des propriétés.
- Réfection de la route à une largeur de 6,1 m-6,5 m, y compris une nouvelle structure de la chaussée et des bordures de trottoir.
- Construire des trottoirs en béton de 1,8 m de largeur de chaque côté de la rue (1,5 m à certains endroits).
- Adoption de mesures d'atténuation de la vitesse, notamment un dos d'âne allongé au niveau du 23, rue Ella, ainsi qu'un rétrécissement à mi-pâté entre le 45 et le 47, rue Ella.

Portée du projet - Rue Ella



Portée du projet - Rue Ella



INTEGRATED RENEWAL: ELLA AND RALPH STREET
 ELLA STREET - UTILITIES
 RÉFECTION INTÉGRÉE DES RUES ELLA ET RALPH
 RUE ELLA - SERVICES PUBLICS



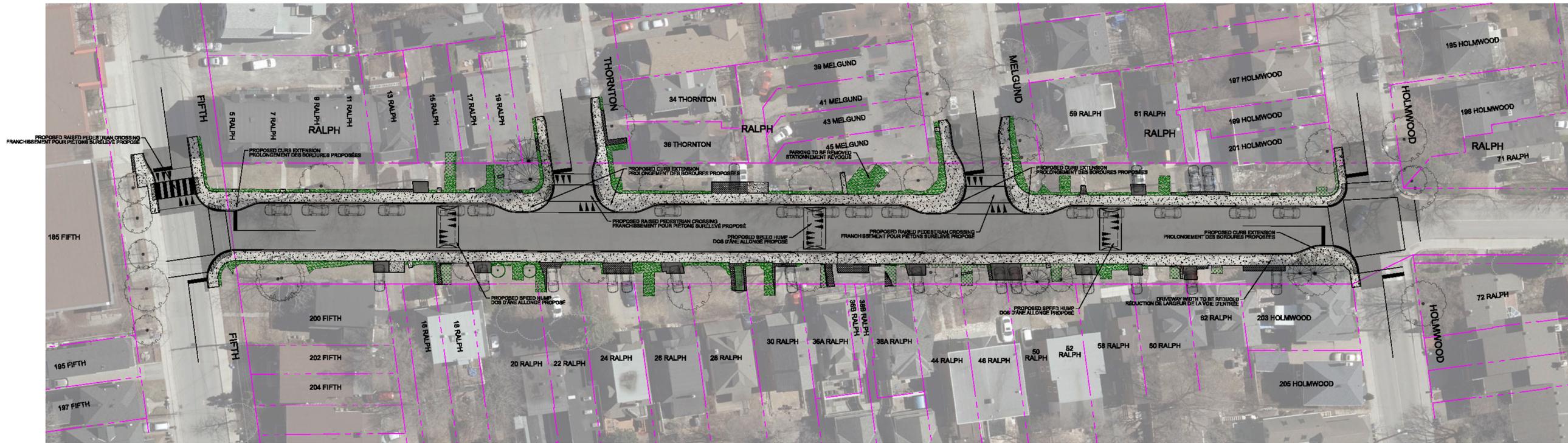
January 2025
 Janvier 2025

LEGEND/ LÉGENDE	
	EXISTING TREE TO REMAIN/ ARBRE EXISTANT MAINTENU
	PROPOSED COMBINED SEWER/ ÉGOUT UNITAIRE PROPOSÉ
	PROPOSED WATERMAIN/ CONDUITE D'EAU PRINCIPALE PROPOSÉ
	PROPOSED STORM SEWER/ ÉGOUT PLUVIAL PROPOSÉ
	EXISTING PROPERTY LINE/ LIMITE DE PROPRIÉTÉ EXISTANTE
	PROPOSED LIMIT OF GRADING/ LIMITES DE LA ZONE DE NIVELLEMENT PROPOSÉ
	DEPRESSED CURB/ BORDURE SURBAISSÉE
	REINSTALLED RETAINING WALL/ MUR DE SOUTÈNEMENT REMIS EN ÉTAT

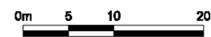
Portée du projet - Rue Ralph

- Construction d'une nouvelle conduite d'eau principale avec de nouvelles bornes-fontaines, d'un nouvel égout unitaire (au nord de Thornton), d'un nouvel égout sanitaire et d'un nouvel égout pluvia (au sud de l'avenue Thornton).
- Remplacer toutes les conduites de raccordement d'eau et d'égout jusqu'à la limite des propriétés.
- Réfection de la route à une largeur de 8,5 m, y compris une nouvelle structure de la chaussée et des bordures de trottoir.
- Construire des trottoirs en béton de 2,0 m de largeur de chaque côté de la rue.
- Adoption de mesures d'atténuation de la vitesse, notamment un dos d'âne allongé au niveau du 15, 36A et 58, rue Ralph et des avancées de trottoirs sur les avenues Fifth, Thornton Melgund et Holmwood.
- Ajout d'un nouveau passage pour piétons nord-sud surélevé de 60 mm du côté est de la rue Ralph à l'intersection de l'avenue Fifth.
- Des passages pour piétons surélevés du côté est de la rue Ralph, au croisement des avenues Melgund et Thornton.

Portée du projet - Rue Ralph



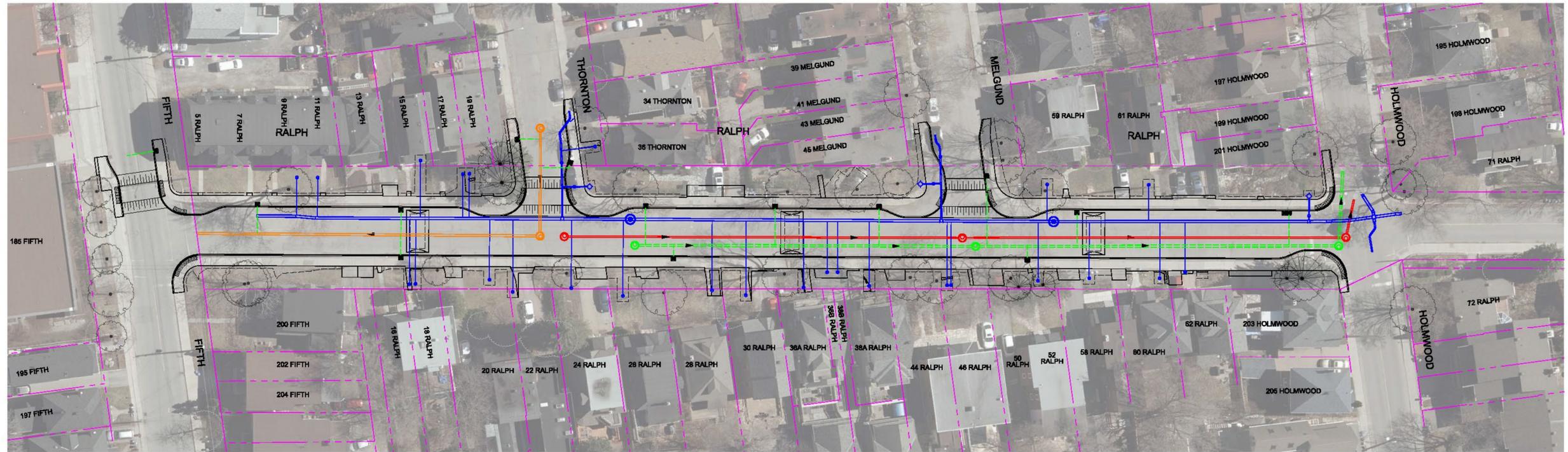
INTEGRATED RENEWAL: ELLA AND RALPH STREET RUE RALPH



January 2025
Janvier 2025

LEGEND/LÉGENDE			
	PROPOSED TREE/ ARBRE PROPOSÉ		PROPOSED CONCRETE SIDEWALK/ TROTTOIR EN BÉTON PROPOSÉ
	REINSTATED PLANTER BED/ PLATE-BANDE REMIS EN ÉTAT		REINSTALLED UNIT PAVERS/ PAVÉS UNIS REMIS EN ÉTAT
	EXISTING TREE TO REMAIN/ ARBRE EXISTANT MAINTENU		ASPHALT ROADWAY/ REVÊTEMENT EN ASPHALTE DE RUE
	EXISTING PROPERTY LINE/ LIMITE DE PROPRIÉTÉ EXISTANTE		ASPHALT PATHWAY & DRIVEWAY/ REVÊTEMENT EN ASPHALTE DE SENTIER & DE VOIE D'ENTRÉE
	PROPOSED LIMIT OF GRADING/ LIMITES DE LA ZONE DE NIVELLEMENT PROPOSÉ		GRASS REINSTATEMENT/ REVÊTEMENT DE GAZON
	DEPRESSED CURB/ BORDURE SURBAISSÉE		REINSTALLED RETAINING WALL/ MUR DE SOUTÈNEMENT REMIS EN ÉTAT
	ON-STREET PARKING/ STATIONNEMENT SUR RUE		

Portée du projet - Rue Ralph



INTEGRATED RENEWAL: ELLA AND RALPH STREET
 RALPH STREET - UTILITIES
 RÉFECTION INTÉGRÉE DES RUES ELLA ET RALPH
 RUE RALPH - SERVICES PUBLICS



January 2025
 Janvier 2025

LEGEND/ LÉGENDE	
	EXISTING TREE TO REMAIN / ARBRE EXISTANT MAINTENU
	PROPOSED COMBINED SEWER / ÉGOUT UNITAIRE PROPOSÉ
	PROPOSED SANITARY SEWER / ÉGOUT SANITAIRE PROPOSÉ
	PROPOSED WATERMAIN / CONDUITE D'EAU PRINCIPALE PROPOSÉ
	PROPOSED STORM SEWER / ÉGOUT PLUVIAL PROPOSÉ
	EXISTING PROPERTY LINE / LIMITE DE PROPRIÉTÉ EXISTANTE
	PROPOSED LIMIT OF GRADING / LIMITES DE LA ZONE DE NIVELLEMENT PROPOSÉ
	DEPRESSED CURB / BORDURE SURBAISSÉE
	REINSTALLED RETAINING WALL / MUR DE SOUTÈNEMENT REMIS EN ÉTAT

Mesures de modération de la circulation

- Toutes les reconstructions de rues résidentielles locales doivent être conçues pour 30 km/h.
- Les mesures de modération de la circulation comprennent les rétrécissements d'intersection, les dos d'âne allongés et les rétrécissements à mi-pâté.



Mid-block narrowing
(between 45 & 47 Ella Street)
Rétrécissement à mi-pâté
(entre le 45 et 47 Rue Ella)

Intersection narrowing
(on Ralph Street at
Fifth/Thornton/Melgund/Holmwood avenues)
Rétrécissement de l'intersection
(Rue Ralph à l'angle de
Fifth/Thornton/Melgund/Holmwood)



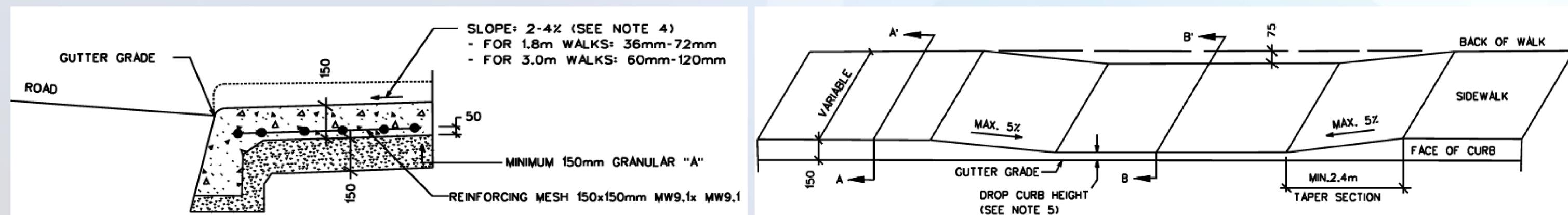
Speed humps
(at 23 Ella Street and 15, 36A and 58
Ralph Street)
Dos d'âne allongés
(aux 23 Rue Ella et aux 15, 36A et 58 Rue
Ralph)

Source : City of Ottawa's Local Residential Street 30 km/h Design Toolbox

Source : Les rues résidentielles locales : trousse d'outils de modération de la circulation à 30 km/h de la Ville d'Ottawa

Trottoirs à la hauteur des entrées

- Les trottoirs de type traditionnel aux entrées ont été utilisés dans les limites du projet en fonction des éléments suivants :
 - Commentaires reçus du public
 - Considérations du drainage pour les propriétés privées
 - Fournir un type d'installation cohérent dans les limites du projet.



Traditional (SC8) / Traditionnel (SC8)

Changements concernant le stationnement sur rue

- **Rue Ella**
 - Places de stationnement légales existantes : 21
 - Places de stationnement légales proposées : 20
 - * Une place de stationnement dans la rue a été supprimée sur la rue Ella, en face du rétrécissement à mi-pâté entre le 45 et le 47, rue Ella.
- **Rue Ralph**
 - Places de stationnement légales existantes : 16
 - Places de stationnement légales proposées : 16

Mises à jour et modifications par rapport à la dernière séance d'information publique

- Une étude de la vitesse a été effectuée sur les rues Ella et Ralph afin de vérifier la nécessité de mesures de modération de la circulation.
- Il a été établi que la vitesse sur la rue Ralph était supérieure au seuil de 30 km/h et les mesures de modération ont donc été maintenues.
- Pour la rue Ella, on a constaté que les vitesses étaient légèrement supérieures au seuil de 30 km/h et, à ce titre, les mesures de modération de la circulation ont été réduites, mais pas entièrement éliminées.
- La rue Ella aura désormais un dos d'âne allongé (au lieu de trois) ainsi qu'un rétrécissement à mi-pâté, comme mentionné précédemment.
- Ajout d'un passage pour piétons surélevé pour franchir l'avenue Fifth du côté est de la rue Ralph.

Conduites en plomb

- Compte tenu de l'âge du secteur, il est possible que votre conduite de branchement soit en plomb. Dans le cadre de ce projet, toutes les conduites de branchement seront remplacées jusqu'à la limite de la propriété de la Ville. Tout remplacement des branchements sur une propriété privée relève de la responsabilité du propriétaire, qui doit prendre les dispositions nécessaires avec un entrepreneur indépendant.
- La Ville d'Ottawa a un programme pour subventionner le coût de remplacement de vos conduites de branchement en plomb. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le Programme de remplacement des conduites en plomb à l'adresse suivante : ottawa.ca/conduitesenplomb

Lead pipe (left) & copper pipe (right) / Conduite en plomb (à g.) et conduite en cuivre (à d.)



Calendrier du projet

- **Construction** - Les travaux devraient commencer au printemps 2025 et être terminés à l'automne 2025 (pose de la dernière couche d'asphalte et aménagement paysager prévus pour 2026).
- **Avis de travaux** - Les résidents seront informés des travaux à venir par le biais d'avis qui leur seront envoyés avant le début des travaux.
- Les travaux sur la rue Ella commenceront au printemps avec le déplacement de la conduite de gaz principale par Enbridge Gas, suivi par les travaux de la ville.
- Les travaux sur la rue Ralph commenceront au printemps avec les travaux de la ville.

À quoi s'attendre pendant les travaux

- **Gestion de la circulation** - Un accès local et pour les véhicules d'urgence sera maintenu.
- **Accès aux propriétés privées** - L'accès des véhicules sera maintenu, sauf pendant la réfection des égouts sanitaires et de la conduite d'eau principale devant la propriété, la remise en état des entrées de cour et la construction des trottoirs et bordures. Des permis de stationnement dans la rue seront délivrés lorsque l'accès aux entrées de cour n'est pas possible.
- Un préavis de 48 heures sera donné avant de bloquer une entrée de cours.
- Les propriétaires de véhicules électriques devront prendre d'autres dispositions pour les recharger.
- **Bruit pendant la construction** - Tous les règlements sur le bruit seront respectés.

Poursuite des travaux de construction

Vibrations, poussière et émissions

- De l'eau sera utilisée pour éliminer la poussière.
- L'entrepreneur doit se conformer aux règlements, aux lois, etc., en matière de préservation de la santé publique.

Inspection préalable aux travaux

- Il se peut que l'on vous demande la permission d'inspecter votre propriété avant le début des travaux.
- L'inspection est à votre avantage, et nous vous encourageons à y participer, car elle vous protège si les travaux causent des dommages à votre propriété.
- La Ville exige que l'entrepreneur souscrive une assurance de responsabilité civile.

Accessibilité

- L'accès des piétons aux résidences sera maintenu. Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation liée à une invalidité, veuillez communiquer avec le [gestionnaire de projet de la Ville](#).

Poursuite des travaux de construction

Répercussions sur les propriétés privées adjacentes et remise en état

- Les travaux pourraient entraîner des perturbations pour les propriétés privées adjacentes au chantier. Il peut s'agir de l'aménagement paysager et d'autres éléments de la cour.
- Les zones touchées seront remises en état.
- Si vous avez des accessoires de jardin (décorations, systèmes d'irrigation, etc.), il est fortement recommandé de les retirer avant le début de la construction.
- Les aires gazonnées seront restaurées avec de la terre végétale et de la pelouse, qui bénéficie d'une garantie de 60 jours pendant laquelle l'entrepreneur arrosera et coupera le gazon. Ne pas couper le gazon pendant cette période pour ne pas annuler la garantie. Des avis seront envoyés avant la mise en place du gazon. Le gazon placé après le 31 octobre bénéficiera d'une garantie de 60 jours à partir de la saison de croissance du printemps 2026. Si le gazon ne prend pas pendant la période de garantie, il sera remplacé. Après la garantie, l'entretien est de la responsabilité du propriétaire.

Collecte des déchets et des matières recyclables

- L'entrepreneur déplacera les bacs de déchets et de recyclage à un endroit commun pour le ramassage par le personnel de la Ville, au besoin. Tous les bacs seront retournés aux propriétaires.

Poursuite des travaux de construction

- **Service provisoire d'alimentation en eau**

- Les résidents recevront un service provisoire d'alimentation en eau pour maintenir l'accès à l'eau potable.
- Dans la mesure du possible, l'approvisionnement en eau sera fournie par des conduites reliées à des robinets d'arrosage extérieurs.
- Les factures des services d'eau seront fondées sur la consommation moyenne historique, car l'eau contournera les compteurs d'eau.
- Les systèmes d'extinction d'incendie privés pourraient être touchés, car l'eau ne sera fournie qu'à des fins de consommation domestique. Si vous disposez d'un système d'extinction des incendies dans votre maison ou votre immeuble, veuillez communiquer directement avec moi pour en discuter.

- **Interruptions de l'approvisionnement en eau**

- Les habitants subiront des interruptions d'eau temporaires au début et à la fin des travaux, lorsque l'ancien et le nouveau système seront respectivement mis hors service et en ligne.
- Les coupures d'eau sont généralement programmées entre 8 h et 16 h, avec un préavis de 48 heures.

Mise en place d'une conduite d'eau temporaire



Merci!

Merci d'avoir participé à la séance d'information. Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre aux questions. Nous vous invitons à nous faire part de vos réflexions et si vous ne vous sentez pas à l'aise pour poser une question dans ce forum, veuillez envoyer vos questions ou commentaires par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous ou au moyen du [formulaire en ligne](#) avant le **19 février 2025**.

Gestionnaire de projet Parsons

Richard Telmosse, ing. (ON, QC), MBA, LEED AP BD+C

Gestionnaire en génie, Infrastructure municipale – Ottawa,
Parsons Inc.

1223, rue Michael Nord, bureau 100, Ottawa (Ontario) K1J 7T2

Tél. : 613-219-3235

Courriel : richard.telmosse@parsons.com

Gestionnaire de projet de la Ville

Will Ball, ing.

Ingénieur principal, Projets d'infrastructure

Construction et Design municipaux | Ville d'Ottawa

100, promenade Constellation Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Tél : 613-580-2424, ext. 26968

Courriel : will.ball@ottawa.ca

